

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AOUT 2011**

PRESENTS : Jean-Paul DICONNE, Marie-Thérèse BERTHIER, Jean-Pierre BUGUET, Jocelyne CLEMENT, Christian CORDEY, Manuel DESCHAMPS, Jeannine GEOFFROY, Cyrille JOBARD, Michel LAUQUIN, Pierre RAGEOT, Michel ROY, Sylvie RUBEY.

Absents excusés : Bernadette GIRARDEAU (pouvoir Jocelyne CLEMENT) Sylvie ZIMMER (pouvoir Cyrille JOBARD)

Absent : Franck CHAMPAGNE.

ACQUISITION DE PROPRIETE

Le Conseil entend le maire exposer la possibilité d'acquérir la propriété Grivaux, voisine de la mairie et de la salle des fêtes.

Après débats et discussions le conseil décide d'acquérir ce bien pour la somme de 70 000 euros. Donne pouvoir au maire pour traiter cette acquisition et signer les documents nécessaires.

EMPRUNT

Le conseil prend connaissance des propositions de prêts établies par 4 banques et retient l'offre du Crédit Mutuel pour un montant de 75 000 euros à raison de 4,05% à rembourser sur 15 ans. Donne pouvoir au maire pour signer tous les documents nécessaires.

RAPPORT DU SPANC

Le conseil entend M. Pierre RAGEOT exposer le rapport annuel du Service Public d'Assainissement Non Collectif qui comprend 40 communes. 93 maisons de la commune sont contrôlées par ce service depuis 2007. Le rapport est adopté à l'unanimité.

LOCATIONS

Le conseil prend connaissance de la résiliation de bail pour location de logement, situé 4 rue machureau, de Mme Isabelle PERSICO le 1er septembre 2011 et de la candidature à cette location de M. Mathieu CHATRY et Melle Angélique MENU.

Accepte cette candidature et fixe le montant à du loyer à 570 euros mensuels.

Prend note de la résiliation de bail pour location de logement de M. CHATRY et Melle MENU pour location de logement situé 8A Route de Chalon le 1^{er} septembre 2011.

Accepte la candidature de M. Cédric BOIVIN pour la location de ce logement et fixe le montant du loyer à 380 euros mensuels.

AMENAGEMENT FORET COMMUNALE

Le conseil entend M. Cyrille Jobard présenté le projet d'aménagement d'une plateforme en T pour le débardage des grumes de la forêt communale.

Après débats le conseil accepte ce projet et sollicite les subventions du FEADER et de la Région pour financer ce projet qui s'élève à 12 500 euros.

Vu par nous Jean-Paul DICONNE, Maire d'ALLEREY SUR SAONE, pour être affiché à la porte de la mairie, le 16 août 2011, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

le Maire
J.P. DICONNE

